

ROYAUME DU MAROC  
SOCIETE CASABLANCA TRANSPORT EN SITE AMENAGE



AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET  
N°01/2025/CTSA-AMI

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
POUR SELECTIONNER DES REGIES PUBLICITAIRES POUR L'EXPLOITATION DU  
RESEAU TCSP DE LA VILLE DE CASABLANCA.**

Casa transport SA, acteur majeur de la mobilité durable dans la Région de Casablanca-Settat, Société de développement local chargée principalement de la mise en place et la gestion des transports en Commun en site Propre, lance un appel à manifestation d'intérêt en application des dispositions de l'article 15 du règlement des marchés, ayant pour objet d'identifier préalablement **les régies publicitaires intéressées pour l'exploitation du réseau TCSP de la ville de Casablanca.**

Le dossier peut être retiré au département des marchés de la société Casa transports sis à l'adresse suivante : **Crystal 2-BS, Immeuble n° 2, 9ème étage, Casablanca Marina – Bd des Almohades - 20 010 Casablanca – Maroc**, ou téléchargeable au portail des marchés public.

Les offres seront remises dans les conditions prévues au dossier de consultation, au plus tard **le vendredi 14 février 2025 avant 16h00 (heure locale)**, sous plis fermés et cachetés, adressés à :

**Monsieur le Directeur Général de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA  
Bureau des marchés sis Crystal 2-BS, Immeuble n° 2, 9ème étage,  
Casablanca Marina – Bd des Almohades - 20 010 Casablanca**

Ce pli doit comprendre :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- Le numéro de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt ;
- L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt.

Ou par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé au département des marchés de la Société. Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.

Pour tout éclaircissement concernant les modalités de retrait du dossier, contacter le département des marchés :  
Tél : +212 522 641 510 / [Marche\\_Casatransport@casatramway.ma](mailto:Marche_Casatransport@casatramway.ma)



**ROYAUME DU MAROC**  
**SOCIETE CASABLANCA TRANSPORT EN SITE AMENAGE SA**



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° 01/2025/CTSA-AMI**

**LES REGIES PUBLICITAIRES POUR L'EXPLOITATION  
DU RESEAU TCSP DE LA VILLE DE CASABLANCA.**

**JANVIER 2025**

Appel à manifestation d'intérêt passé en application de l'article 15 du Règlement des marchés de la société CASATRANSPORT fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la société ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.



## **OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur la mise à disposition des espaces publicitaires du réseau de transport en commun en site propre (TCSP) à des prestataires spécialisés dans la publicité. Ces espaces incluent : panneaux publicitaires dans les stations, intérieur et extérieur des véhicules de tramway et de busway et les stations.

L'objectif est de sélectionner deux régies publicitaires, chacune sera chargée de l'exploitation d'un lot comportant les espaces publicitaires mis à leurs dispositions.

## **CONSISTANCE**

Les équipements objet du présent appel à manifestations d'intérêts se présentent pour chaque lot comme suit :

### **LOT 1 :**

#### **Tranche Ferme :**

- Exploitation publicitaire des stations des lignes T3, T4, Bw1 et Bw2 et des panneaux publicitaires objet du lot 1 (les noms des stations et le nombre des panneaux sont précisés dans l'annexe 1)
- Exploitation publicitaire des véhicules de tramway et de busway des lignes T3, T4, Bw1 et Bw2 objet du lot 1. Cette exploitation concerne les emplacements prévus à cet effet à l'intérieur des véhicules et, à l'extérieur, uniquement sur les surfaces vitrées.

(Le nombre des véhicules et le détail des espaces sont précisés dans l'annexe 1)

#### **Tranche Conditionnelle :**

- Exploitation publicitaire des stations des lignes T1 et T2, y compris les panneaux publicitaires (les noms des stations et le nombre des panneaux sont précisés dans l'annexe 1)

- Mise à disposition de véhicules de tramway et de busway des lignes T1 et T2 pour l'exploitation publicitaire des emplacements prévus à cet effet, à l'intérieur des véhicules, et à l'extérieur, uniquement sur les surfaces vitrées.

(Le nombre des véhicules et le détail des espaces sont précisés dans l'annexe 1)

## **LOT 2 :**

### **Tranche Ferme :**

- Exploitation publicitaire des stations des lignes T3, T4, Bw1 et Bw2 et des panneaux publicitaires objet du lot 2 (les noms des stations et le nombre des panneaux sont précisés dans l'annexe 2)
- Exploitation publicitaire des véhicules de tramway et de busway des lignes T3, T4, Bw1 et Bw2 objet du lot 2. Cette exploitation concerne les emplacements prévus à cet effet à l'intérieur des véhicules et, à l'extérieur, uniquement sur les surfaces vitrées.

(Le nombre des véhicules et le détail des espaces est précisé dans l'annexe 2)

### **Tranche Conditionnelle :**

- Exploitation publicitaire des stations des lignes T1 et T2, y compris les panneaux publicitaires (les noms des stations et le nombre des panneaux sont précisés dans l'annexe 2)
- Mise à disposition de véhicules de tramway et de busway des lignes T1 et T2 pour l'exploitation publicitaire des emplacements prévus à cet effet, à l'intérieur des véhicules, et à l'extérieur, uniquement sur les surfaces vitrées.

(Le nombre des véhicules et le détail des espaces sont précisés dans l'annexe 2)

## DELAI D'EXECUTION

---

**Pour les lots 1 et 2 :**

**Tranches fermes :**

L'exploitation commerciale de la tranche ferme pour chaque lot est prévue pour une durée de cinq années à compter de la date de signature des contrats, avec possibilité de prolongation de deux années supplémentaires.

**Tranches conditionnelles :**

L'exploitation commerciale de la tranche conditionnelle pour chaque lot commence à partir de l'affermissement de ladite tranche prévue au deuxième trimestre 2026, et prendra fin concomitamment à l'achèvement de la durée contractuelle de la tranche ferme.

## OFFRE DES CANDIDATS

---

Les candidats sont priés de renseigner dans leur offre la proposition financière d'exploitation publicitaire du réseau CTSP selon les dispositions financières précisés dans l'article « dispositions financières ».

La proposition financière comportera le versement à la société Casa Transport d'une redevance variable proportionnelle au chiffre d'affaires net du candidat assortie d'un Minimum Annuel Garanti (MAG).

Le candidat renseignera ainsi le détail des redevances et la décomposition du montant global dans un bordereau selon le modèle ci-après :

ANNEES	DESIGNATION DES PRIX	Prix DH (HT) /Taux en %		Prix Total de la redevance en DH TTC
		En lettre	En chiffre	
2025	Minimum Annuel Garanti			
	Taux de redevance variable			
2026	Minimum Annuel Garanti			
	Taux de redevance variable			
2027	Minimum Annuel Garanti			
	Taux de redevance variable			

...

## DISPOSITIONS FINANCIERES

### A. REDEVANCE COMMERCIALE

En contrepartie de l'activité d'exploitation publicitaire du réseau de transport objet du présent AMI, le candidat versera à la société Casa Transport une redevance variable proportionnelle au chiffre d'affaires net du candidat assortie d'un Minimum Annuel Garanti (MAG) dont les conditions sont spécifiées ci- après.

#### a. Redevance Variable

##### 1- Calcul de la redevance variable

Casa Transport percevra une redevance commerciale variable qui sera proportionnelle au chiffre d'affaires du Candidat.

Le candidat est invité à proposer dans le cadre de son offre un taux fixe exprimé en pourcentage sur le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé tel que défini ci-dessous pour les années d'exploitations:

Année 1	.....( %) du chiffre d'affaires net Hors taxes
Année 2	.....( %) du chiffre d'affaires net Hors taxes
Année 3	.....( %) du chiffre d'affaires net Hors taxes
Année 4	.....( %) du chiffre d'affaires net Hors taxes
Année 5	.....( %) du chiffre d'affaires net Hors taxes

*Pourcentages exprimés en toutes lettres et en chiffres*

A noter que le pourcentage du chiffre d'affaires proposé par le candidat dans le cadre de son offre ne doit pas être inférieur à 50% du chiffre d'affaires.

## **2- Assiette de calcul de la redevance commerciale variable**

L'assiette de calcul de la redevance commerciale variable pour les tranches fermes et conditionnelles est le chiffre d'affaires net généré par les ventes d'espaces publicitaires, de pelliculage du matériels roulant et des opérations publicitaires en station et/ou des contrats de naming réalisées pour l'année d'exploitation dans le cadre de l'activité publicitaire objet du présent AMI.

La notion de chiffre d'affaires net s'entend du montant des recettes provenant de la vente des espaces publicitaires, du pelliculage du matériel roulants ainsi que des opérations publicitaires et/ou de la commercialisation des noms de station :

- Net de toutes commissions d'agence (facturés au Candidat),
- Net des frais de production des supports publicitaires,

### **b. Minimum Annuel Garanti (MAG)**

La redevance variable est assortie d'un minimum annuel garanti se rapportant aux années d'exploitation.

Les candidats sont invités à proposer dans le cadre de leur offre le montant du minima annuel garanti pour chaque année d'exploitation, correspondant à l'exploitation publicitaire objet de chaque lot :

Année 1	..... MAD Hors taxes
Année 2	..... MAD Hors taxes
Année 3	..... MAD Hors taxes
Année 4	..... MAD Hors taxes
Année 5	..... MAD Hors taxes

Montants exprimés en toutes lettres et en chiffres

### c. Modalités de paiement de la redevance commerciale

Le règlement de la redevance commerciale sera réalisé suivant les modalités définis ci-après :

- A compter de la date de notification de l'ordre de service de commencement, le minimum annuel garanti défini pour l'année 1 entrera en application pour un montant calculé au prorata temporis du nombre de jours restant à courir entre la date de commencement et la fin de l'année d'exploitation du contrat.
- Le minimum annuel garanti sera irrévocablement versé à CASA TRANSPORT trimestriellement à terme échu sur la base d'un quart (1/4) du minimum annuel garanti proposé pour l'année de l'exercice du contrat auxquels s'ajoute la TVA en vigueur au Maroc.
- Le règlement de la redevance du trimestre T doit intervenir au plus tard le 5ème jour du trimestre T+1 qui le suit.
- En cas de retard dans le paiement des sommes dues, des dispositions de pénalités de retard et d'intérêt moratoire seront applicables.
- La redevance variable est annuelle. Elle correspond au montant annuel calculé par application du taux proposé par le Candidat pour l'année d'exploitation au montant du chiffre d'affaires net hors taxes réalisé à l'issue de la période annuelle d'exploitation.

#### **d. Relevé et contrôle du chiffre d'affaires**

##### **1- Procédure**

Avant le dix janvier de chaque année N+1 des années d'exploitation du contrat, le Candidat déclare à CASA TRANSPORT SA le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année.

Pour les contrats négociés en dernière année d'exploitation sur des durées supérieures à celle de l'année contractuelle calendaire, Casa Transport et le Candidat se rencontreront deux (02) mois avant la date d'achèvement du contrat afin d'étudier la possibilité d'autoriser ou pas l'utilisation des espaces publicitaires prévus, ainsi les dispositifs financiers d'une telle décision, notamment la possibilité pour Casa Transport de bénéficier d'une indemnité correspondant au taux variable proposé par le Candidat dans le DPG au « prorata » pour les recettes concernées.

##### **2- Déclaration du chiffre d'affaires**

La totalité du chiffre d'affaires net facturé doit être déclarée à CASA TRANSPORT et le Candidat devra présenter à CASA TRANSPORT ses relevés de chiffre d'affaires détaillés. Ces relevés de chiffres d'affaires seront établis conformément au formulaire accordé entre le Candidat et CASA TRANSPORT sous proposition du Candidat.

Le Candidat reçoit ensuite de CASA TRANSPORT une facture avec le décompte précis du montant de la redevance variable annuelle exigible sur l'année d'exploitation à payer déduction faite des acomptes trimestriels fixes de minimum annuel garanti de redevance qui auront été perçus par avance au cours de l'année d'exploitation pour chaque année d'exploitation.

Le Candidat devra acquitter les factures correspondantes relatives à la redevance variable émises par CASA TRANSPORT dans un délai de 30 jours suivant la date de leur réception.

Les sommes dues à CASA TRANSPORT seront acquittées toutes taxes comprises et en MAD selon les modalités mentionnées sur les factures.

### **3- Retard dans la déclaration du chiffre d'affaires**

Le retard de déclaration du chiffre d'affaires présenté selon les spécifications ci-dessus entraînera la facturation par CASA TRANSPORT d'une pénalité de retard dans le paiement des sommes dues, conformément aux dispositions relatives aux intérêts moratoires et pénalités de retard.

## **B. EVENTUELLES PRESTATIONS FOURNIES PAR CASA TRANSPORT**

Toutes les charges supportées par CASA TRANSPORT ou son délégataire dans le cadre du contrat, seront refacturées au Candidat selon les modalités ci-dessous :

- **Consommations d'électricité** : Une refacturation sera déterminée sur la base de l'utilisation par le Candidat des supports publicitaires, en fonction de la puissance électrique respective des matériels et équipements publicitaires installés,
- **Réparation des dégradations** : Une refacturation des frais de remise en état des équipements impactés par les campagnes publicitaires (Pelliculage, pose/dépose des supports publicitaires...)
- **Autres charges communes** telles que le cas échéant enlèvement des ordures, et autres prestations : Ces charges seront facturées au Candidat selon une grille tarifaire établie et communiquée par CASA TRANSPORT au Candidat.
- **Frais d'accès de l'annonceur** lors des opérations de commercialisation de noms de stations comportant la mise à jour et changement du nom de la station commercialisée au niveau de l'ensemble des supports de communication et d'information voyageur physiques, print et en ligne.
- **Les frais de sortie** : les contrats de commercialisation des noms de stations contractualisés par le candidat comporteront également une clause financière relative à des droits de sortie qui seront estimés au moment de la fin de période contractuelle avec l'annonceur par Casa

Transport et facturés conformément aux clauses spécifiques relatives aux opérations de naming.

### **C- INTERET MORATOIRE ET PENALITE DE RETARD**

- Intérêt moratoire et pénalité de retard dans le versement de la redevance
- Tout retard dans le versement de la redevance trimestrielle, la redevance variable annuelle, la redevance de la refacturation de la consommation électrique des équipements publicitaires installés et la redevance de la refacturation des frais de remise en état des équipements impactés par les campagnes publicitaires, la redevance des frais d'entrée des opérations de commercialisation des noms de station, dues par le candidat du contrat donnera lieu automatiquement, sans mise en demeure préalable, à l'application par casa transport à l'encontre du candidat des intérêts moratoires de retard au taux directeur de Bank Al Maghrib augmenté de 3 points sur la base du nombre de jours écoulés entre la date d'exigibilité et la date de paiement effectif.

#### **Pénalités de retard**

- Tout retard de déclaration du chiffre d'affaires selon les spécifications prévues, le candidat encourra une pénalité de retard correspondant à 1/1000 du montant de la redevance variable annuelle par jour de retard. Le montant de la pénalité sera facturé par casa transport et payé par le candidat.

### **SUJETIONS PARTICULIERES**

Dans son offre le candidat est censé s'être renseigné

- Auprès du service des contributions directes pour tout ce qui concerne ses obligations fiscales
- Sur la législation du travail en vigueur au Maroc et sur toutes les charges qui en découlent

## CHAPITRE II : TERMES DE REFERENCE

### PRESENTATION DE CASA TRANSPORT SA

Casa transport SA, société de développement local est missionnée par la ville de Casablanca pour construire et exploiter un réseau exhaustif de transport en commun en site propre.

Ce réseau est issu des recommandations du plan de déplacement urbain, développé en 2007 afin de pourvoir la métropole des facteurs de mobilité permettant aux citoyens et résidents casablancais de se déplacer en toute simplicité, sécurité, rapidité et au moindre coût. Le PDU vise par ces mesures d'améliorer la mobilité dans la ville, d'accompagner l'évolution et l'essor de la ville et de la doter d'atouts compétitifs que ce soit à l'échelle nationale ou internationale en tant que métropole économique du Royaume.

Les principales préconisations du PDU sont ainsi :

- Un investissement important pour augmenter l'offre en transport collectif de masse
- Une restructuration des réseaux de bus, et mise en œuvre de l'intermodalité
- Une refonte du plan de circulation global de la ville
- Un programme de mise à niveau de la voirie urbaine

Dans ce contexte 4 lignes de tramway et 2 lignes de busway totalisant 97 km de desserte et 151 stations sont opérationnelles (2 stations non ouvertes).

- La ligne Casatramway T1 fut mise en service le 12/12/2012
- La ligne Casatramway T2, fut mise en service le 23/01/2019
- Les lignes Bw1 & Bw2, furent mises en service le 1<sup>er</sup> mars 2024
- Les lignes T3 & T4 furent mises en service le 23 septembre 2024



Il est possible de télécharger cette carte en ligne sur l'adresse :

<https://www.casatramway.ma/se-deplacer/plan-interactif>

## HISTOIRE DU RESEAU DE TRAMWAY DE CASABLANCA

Tout commence par le plan des déplacements urbains initiée en 2004 et pilotée par les pouvoirs publics de Casablanca, qui visait à établir un diagnostic de la mobilité à Casablanca. Pour ce faire, une vaste enquête ménages ainsi que des simulations et des modélisations sont menées. Il a permis d'identifier en 2007 les principaux « corridors » ou « lignes de désir de déplacement ». Il a fait également ressortir la nécessité de doter la ville de Transports en Commun en Site Propre (TCSP), qu'il s'agisse de métro, tramway ou busway (les Bus à Haut Niveau de Service ou BHNS), seule réponse efficace au regard de la dimension du trafic et du nombre d'habitants de la capitale économique du Royaume.

L'objectif principal étant simplement de permettre à l'ensemble des casablancais de transiter facilement d'une partie à l'autre de la ville, quels

que soient leur origine sociale ou leurs niveaux de motricité, à des coûts à la portée et en toute sécurité.

C'est alors, la genèse de la nouvelle approche de la politique de mobilité à Casablanca qui ne repose pas uniquement sur un seul mode de transport, l'automobile, mais, qui prend en compte la pluralité des demandes des casablancais afin de mettre en place une stratégie intégrée de mobilité.

Trois facteurs principaux sont pris en compte dans cette nouvelle approche volontariste :

- La mobilité pour tous
- La qualification des espaces urbains de mobilité
- Le développement favorisé de la multi et de l'inter modalité

Les études de définition et de faisabilité de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway s'en sont suivis et, en 2009, une structure dédiée au projet est créée pour la construction de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, Casa Transport SA, une société de développement local. Son financement fait l'objet d'un tour de table auquel participent le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances, la Fondation Hassan II, la Commune, la Région, l'ONCF, la Banque Populaire et d'autres actionnaires minoritaires.

Lancée le 12 décembre 2012, le tramway de Casablanca, devient un véritable projet structurant. Il constitue un élément moteur pour la ville, instiguant une nouvelle dynamique urbaine et facilite notamment l'accès aux entreprises, commerces, centres touristiques et de loisirs et administrations publics via un moyen de transport rapide, efficace et écologique.

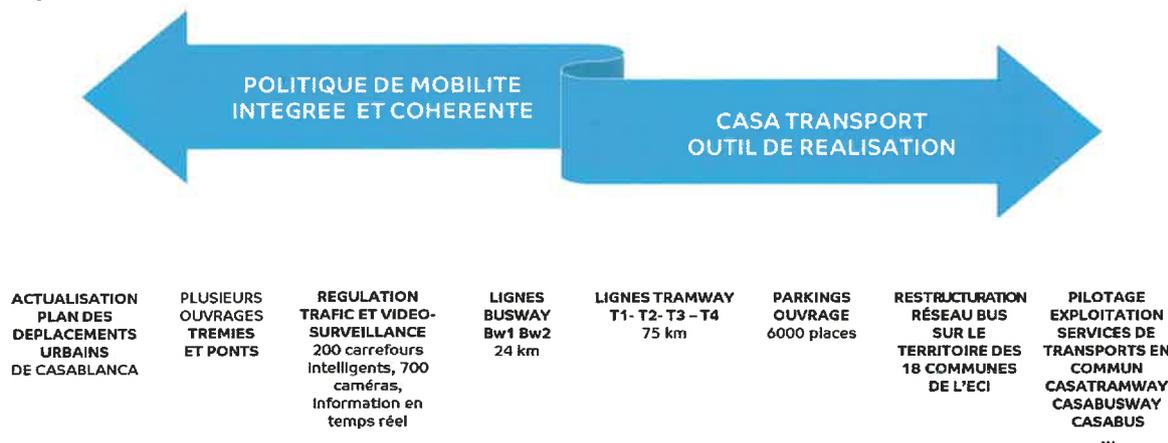
Outre la dimension transport, le projet du tramway représente un vrai projet politique de « ville globale », dont l'objectif est de hisser Casablanca au rang des grandes métropoles mondiales, lui offrant une identité résolument moderne mais fière de son patrimoine, et surtout, instaurant les valeurs de cohésion sociale entre les quatre coins de la ville.

La composante sociale du projet est ainsi prépondérante. Le tramway est pensé comme un outil fédérateur, permettant de retisser le lien entre les différents quartiers de Casablanca.

Suite à la réussite de la première ligne de tramway de Casablanca mise en service le 12.12.2012, le plan de Développement Stratégique de Casablanca 2015- 2020 a accéléré la cadence de mise en œuvre de la politique de mobilité.

C'est ainsi que 16 milliards de dirhams, soit plus de la moitié de l'enveloppe d'investissement arrêtée pour le Plan de Développement de la ville, est dédiée à la concrétisation d'une offre de transport en site propre permettant d'irriguer l'ensemble de la ville y compris les périphéries.

Cette vision intégrée concerne l'implémentation d'un bouquet d'offres de solutions de mobilité touchant à l'ensemble des fonctionnalités de déplacement en ville.



Avec la mise en service de la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway en 2019, le long de 47 km, les quartiers de Sidi Moumen et de Sidi Bernoussi à la corniche de Aïn Diab et au quartier des Facultés et Laymoun en passant par le centre-ville historique, Derb Sultan, Hay Mohammadi, Ain Sebaa, les hôpitaux, les principaux quartiers d'affaires et les 5 gares ferroviaires, sont désormais desservis par un moyen de transport unique, moderne, rapide et convivial.

Les lignes T3 (14 km) et T4 (12 km) traversent la ville du Nord au Sud, reliant ainsi Casa Port à Moulay Rachid et Sidi Othmane, des quartiers à forte densité de population, le long de deux grandes pénétrantes : le boulevard Mohammed VI et Ouled Ziane, et les lignes busway complètent le maillage sud du réseau tramway en longeant d'une part le boulevard Al Qods, et d'autre part en desservant Errahma / Oulad Azzouz..

## HABITUDES DE DEPLACEMENT ET STATISTIQUES

*Etude réalisée par Quadrant Conseil, Systra et BJ Group pour la STRS, Casa Transport, AFD. 2020*

Une étude réalisée sur financement de l'AFD en 2019 / 2020 dans l'objectif de rendre compte des impacts des lignes de tramways, non seulement en termes de mobilité, mais sur tous les aspects de la vie urbaine ressort que le tramway est bien rentré dans les habitudes du plus grand nombre : ainsi, un tiers des Bidaouis l'utilisent au moins une fois par semaine, et seul un tiers ne l'avait jamais utilisé.

Le tramway est en particulier un succès auprès des étudiants et des jeunes actifs qui n'ont pas de voiture, et spécifiquement auprès des femmes (soit près de la moitié de la clientèle 49%) alors qu'elles sont en général moins mobiles et moins actives que les hommes. En effet, dans la zone de chalandise du tramway 13,5% de femmes par rapport à 7,7% des hommes préfèrent le tramway aux autres moyens de transport et l'empruntent pour des motifs plus variés que le motif contraint domicile / étude ou domicile / travail.

Ces trois profils représentent le « segment de marché » tramway, pour qui le tramway est très abordable, tout en offrant une solution de transport qui préserve leur dignité ou l'idée qu'ils se font de leur statut social. Le tramway est un mode confortable, perçu comme moderne, et les usagers apprécient

cette « bulle de vivre ensemble », paisible, qui correspond aussi à leur idéal de société. Il « vaut la voiture » pour ceux qui le prennent.

**A la question: PENSEZ-VOUS QUE LE TRAMWAY SOIT UN MODE DE TRANSPORT DEGRADANT POUR VOUS ?**

**LES USAGERS DE TRAMWAY ONT REPONDU : 99% NON**

Les récentes études menées en 2024 pour le tramway et busway de Casablanca révèlent les enseignements suivants :

**Les usagers des TCSP sont des usagers réguliers :**

- Ils utilisent le tramway ou le busway 5 fois et plus par semaine
- 71% des usagers Tramway (+31 pts depuis 2022).
- 74% des usagers Busway
- Intensif 2 fois ou plus par jour (73%)
- Régulier au moins une fois par semaine (21%)

**Ils ont recours aux TCSP principalement en semaine du lundi au vendredi**

- 54% des usagers Tramway (+18 pts depuis 2022).
- 62% des usagers Busway

**Ils font des déplacements plutôt obligés**

- Ils se déplacent majoritairement en destination du travail (47%) ou étude (30%)
- Les visites familiales ou de loisir viennent en 3ème lieu (12%) des motifs de déplacement
- La même tendance est enregistrée au busway comme au tramway

**Ils font confiance aux TCSP car ils sont motivés par des caractéristiques clés du service :**

- La sécurité
- La disponibilité de service

- L'accessibilité au réseau
- Le budget
- La ponctualité & la maîtrise de temps

**Ils ont leur lieu de départ ou destination à proximité du réseau. Ils n'ont pas recours à un autre mode de transport avant ou après leur utilisation du TCSP**

**Accès direct au réseau**

- 79% des usagers Tramway
- 67% des usagers Busway

**Accès direct à la destination**

- 85% des usagers Tramway
- 69% des usagers Busway

**Ils ont recours à la correspondance au sein du réseau. Ils combinent tramway et busway lors d'un même trajet.**

**Pour accéder au tramway ou busway**

- 21% des usagers tramway via le busway 19%
- 33% des usagers busway via le tramway 43%

**Après arriver à destination**

**15% des usagers tramway via le busway 30%**

**31% des usagers busway via le tramway 67%**

**Ils expriment une opinion largement positive, voire très favorable :**

- Modernité, développement et innovation
- Confiance, respect et confort
- Mixité et popularité
- Générosité.
- Mais aussi un emblème de... **Sécurité, Proximité et Accessibilité**
- Contribue à l'amélioration de la qualité de la vie
- Facilite les déplacements à Casablanca
- Inspire la confiance et la sécurité
- Permet d'aller partout à Casablanca

## Ils sont globalement satisfaits des services TCSP



**94%**  
Satisfaction  
Tramway

*Dont 52% des clients  
sont très satisfaits*

59% Non-usagers  
recommandant  
le service Tramway

**92%**  
Recommandent  
le tramway

*Dont 43% des clients  
recommandent  
fortement le service*



**95%**  
Satisfaction  
Busway

*Dont 64% des clients  
sont très satisfaits*

58% non-usagers  
recommandant  
le service Busway

**92%**  
Recommandent  
le busway

*Dont 54 % des clients  
recommandent  
fortement le service*

## PRESENTATION DES LIGNES

### LIGNE T1 : Lissasfa – Sidi Moumen

- 24 km
- 37 stations voyageur
- CDM Sidi Moumen
- 7 points de correspondance avec T2, T3, T4 et Bw1

#### Desserte :

Bds Md Zefzaf, Okba, Achouhada, Grande Ceinture, Ali Yaata, Bahmad, Mohammed V, Hassan II, Abdelmoumen, Mekka, Panoramique, des préfectures

### LIGNE T2 : Sidi Bernoussi – Ain Diab

- 23 km
- 33 stations voyageur
- CDM Sidi Bernoussi
- 6 points de correspondance avec T1, T3, T4 et Bw2

#### Desserte :

Bds Anoual, 2 mars, El Fida, Grande Ceinture, Al Yaata, Ibn Zair, Ain Sebaa, Mohammed Bouamrani, Abi Der El Ghafiri,

### **LIGNE T3 : Salmia – Casa Port**

- 14 km
- 20 stations voyageur
- CDM EL Hantate
- 5 points de correspondance avec T1, T2, T4 et Bw1

#### **Desserte :**

Av. du 10 Mars, Bd Abdelkader Essahraoui, Av. Idriss El Allam, Bd Idriss El Harti, Bd Mohammed VI, Bd de Strasbourg, Place de la Victoire, Bd Mohammed Smiha, Place Zellaqa, Bd Moulay Abderrahmane, Gare Casa Port

### **LIGNE Bw1 : Salmia 2 – Lissasfa**

- 12,5 km
- 20 stations voyageur
- 2 points de correspondance avec T1, T3

#### **Desserte :**

Bd Al Joulane, Bd Moqdad Lahrizi, Bd Mohammed VI, Bd Al Qods, Bd Laymoun au croisement avec Bd Omar Al Khayam

### **LIGNE T4 : zone industrielle moulay Rachid - parc de la Ligue Arabe**

- 12 km
- 19 stations voyageur
- 5 points de correspondance avec T1, T2, T3

#### **Desserte :**

Bd Okba Ibn Nafii, Bd Idriss El Harti, Av. Idriss El Allam, Av. des Forces Auxiliaires, Bd du Nil, Av. Anoual, Bd du 10 Mars, Route Ouled Ziane, Rue Capitaine Puissesseau, Rue Barathon, Place de la Victoire, Bd Rahal El Meskini, Rue Allal El Fassi, Bd Moulay Youssef

### **LIGNE Bw2 : Errahma – Rond Point Oulmes**

- 12 km
- 22 stations voyageur
- 1 point de correspondance avec T2

#### **Desserte :**

RP 3003/ 3014, RP 3014, RN1, Bd Moulay Touhami, Bd Oum Rabii, Bd Abdellah Chérif, Bd Yaacoub El Mansour, Rond-point Oulmès

#### **Station voyageur :**

Le réseau TCSP offre une connectivité aux 5 gares ferroviaires et comporte 13 points de correspondance.

Afin de permettre aux voyageurs une flexibilité de parcours des supports d'information voyageurs et de signalisation visuelle et sonore sont mis à la disposition du voyageur en station, et dans certains cas à l'extérieur de la station, pour l'orienter au mieux dans son parcours.

Le service est présent dans le digital à travers un site web et une application mobile, et dans les prochaines semaines, il sera doté d'un service de recharge en ligne des titres de voyage.

La qualité de service est garantie par le personnel présent sur toute la durée de service agent de station chef de zone agent de contrôle.

Le réseau de transport en commun en site propre est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite que ce soit à travers les aménagements autour des stations, dans les quais et à bord.

En 2024, le réseau a transporté **59,54 millions de voyages en 2024 (hors correspondances)**. 32% des voyageurs tramway et 25% des voyageurs busway effectuent une correspondance lors de leur trajet (correspondance gratuite au sein du réseau TCSP).

Ce réseau constitué transporte quotidiennement près de 377 000 voyages en semaine :

- La fréquentation journalière sur la ligne T1 est de plus de 150 000 V/J
- La fréquentation journalière sur la ligne T2 est de plus de 100 000 V/J
- La fréquentation journalière sur les ligne T3 et T4 est de plus de 75 000 V/J
- La fréquentation journalière sur la ligne Bw1 et Bw2 est de plus de 55 000 V/J

## **CONDITIONS DE PELLICULAGE PUBLICITAIRE DES VITRES DES VEHICULES :**

### **Procédure de l'autorisation d'exploitation publicitaire**

Le titulaire du contrat pour chaque campagne publicitaire fera parvenir le dossier publicitaire à Casa Transport par courrier ou email, étant entendu

que le dossier publicitaire fera l'objet d'une validation, avant la date de début mise en œuvre de l'opération.

Le dossier publicitaire doit contenir :

- Le contenu publicitaire (Maquettes, affiches...)
- Le nombre de support publicitaires
- La durée de la campagne
- Le Bon de commande de l'annonceur

Le comité de suivi constitué par Casa Transport dispose d'un délai de 5 jours ouvrable pour procéder à la vérification, la notification des corrections s'il y'a lieu et la notification de la décision d'autorisation.

Si des corrections sont apportées au dossier de demande d'autorisation par Casa Transport, ce dernier devra transmettre au titulaire un courrier ou email justifiant en détail les motifs de ces corrections, étant précisé que Casa Transport ne saurait, au titre d'une correction, s'immiscer dans la définition du contenu même de l'opération publicitaire concernée.

Toute correction apportée par Casa Transport au dossier de demande d'autorisation devra être notifiée dans le délai d'instruction de la demande, tel que défini au présent article.

En cas de refus définitif de Casa Transport du dossier de demande d'autorisation, pour une/des causes imputables au candidat, ce dernier n'a aucun droit de prétendre à une quelconque réclamation de quelle que nature que ce soit.

Le titulaire coordonnera les opérations de mise en œuvre des campagnes avec la/les sociétés délégataires de l'exploitation et de la maintenance du réseau de Transport de Casablanca.

### **Pelliculage publicitaire des vitres des véhicules**

Toute campagne de pelliculage sont soumises à validation de Casa Transport. Le Candidat pourra proposer des campagnes publicitaires consistant au pelliculage publicitaire sur un ou plusieurs matériels roulant.

L'application de pelliculage publicitaire par adhésifs microperforé « ONEWAY » est le seul support publicitaire extérieur autorisé sur les vitres.

L'organisation de ces campagnes de pelliculages publicitaires doit respecter des exigences précises :

Le pelliculage publicitaire proposé devra résister aux conditions d'exploitation : circulation en extérieur, passages à la machine à laver, exposition aux UV...

L'application d'adhésifs ou les opérations de pelliculage ne devront pas endommager les vitres du matériel roulant.

Dans la planification avec les exploitants des activités de pelliculage / dé-pelliculage du matériel roulant, le Candidat devra tenir compte du process suivant :

- Demande d'autorisation :

Le Candidat doit transmettre le planning prévisionnel hebdomadaire des travaux au plus tard le mercredi précédent les travaux.

- Type de film adhésif :

Le Candidat aura transmis à l'opérateur et à Casa Transport la documentation technique et l'échantillon du film adhésif pour validation.

L'opérateur procéderont à la validation de l'adhésif suivant la procédure de qualification en vigueur.

En cas de non-conformité de l'adhésif, une notification sera envoyée au Candidat afin qu'il procède à la recherche d'un autre type adhésif conforme à l'utilisation sur le matériel roulant.

- Plan de prévention :

- Le plan de prévention à jour sera exigé et devra être systématiquement à disposition du chargé de travaux du Candidat.

- Toutes les modifications des méthodes ou moyens devront être communiqués avant chaque demande d'autorisation pour mise à jour de l'analyse des risques relative au plan de prévention.
  - L'évacuation des déchets sera à la charge du Candidat.
  - Le pelliculage sera interdit sur les autocollants et s'il y a une nécessité de le faire, le Prestataire doit prévoir un remplacement de l'autocollant ou pictogramme immédiatement après la dépose.
- Période des travaux :
- Samedi et dimanche
  - Samedi : uniquement la dépose.
  - En cas de pose exceptionnelle le samedi, le PV préalable devra être établi le vendredi en présence d'un technicien carrosserie avant 21h30.
  - Dimanche : poste et dépose.
  - Toute demande de travaux du lundi à vendredi devra faire l'objet d'une réunion de coordination qui statuera sur la faisabilité. Cette réunion doit avoir lieu au plus tard le mercredi précédent les travaux.
- Les horaires des travaux :
- Samedi : De 09h à 19h
  - Dimanche : De 14h à 02h
  - Exceptions en semaine du Lundi – Vendredi : 22h à 4h
- L'état des lieux du Matériel roulant :
- Avant chaque opération de pelliculage un état des lieux sera fait conjointement entre le représentant du candidat et le représentant de l'exploitant afin de noter dans un PV l'état de la rame.
  - Après chaque opération de dépose du film adhésif un état de lieux fait conjointement entre le représentant du candidat et le représentant de l'exploitant afin de noter ou pas dans un PV les dégradations constatées.

- Horaires présence techniciens carrosserie

Les horaires de présence des techniciens carrosserie pour le contrôle et signature des PV de l'état du matériel roulant sont :

- Du lundi au vendredi de 6h00 à 22h00
- Dimanche de 14h00 à 22h00.

- Nombre de rame maximum

- En week-end, l'exploitant peut mettre à disposition 4 rames.
- En journée ouvrable 1 rame par nuit avec les conditions pour opération de pose

## **DOSSIER DE CANDIDATURE DES CANDIDATS**

Chaque candidat présentera son offre sur support papier et digital. Le dossier de l'offre comprendra :

- Une présentation du candidat et le cas échéant, de son positionnement RSE
- La ou les stations demandées, éventuellement par ordre de priorité ainsi que le projet de dénomination pour chaque station
- Hors package d'entrée, un éventuel dispositif additionnel qui serait souhaité par le candidat
- Les programmes projetés d'activation du naming dans le réseau, comment le candidat se projet-il au fil de la période souhaitée ranimer et faire vivre sa marque dans le réseau ?
- L'intention de projet de campagne promotionnelle de lancement du sponsoring
- L'offre de prix proposée
- Les documents administratifs justificatifs de capacité financière et juridiques :

- Déclaration sur l'honneur comprenant les mentions prévues à l'article 26 du règlement des marchés de la société Casa Transports relatif aux marchés passés par la société Justifier de leur stabilité financière
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du candidat
- Attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de la société Casa Transports.
- Attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément à l'article 24 du règlement des marchés de la société Casa Transports ou de la décision du ministre de l'emploi ou sa copie certifié conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n°1-72-184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de la sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur

Le candidat résumera l'essentiel de l'offre dans deux fiches selon les modèles ci-après.

**FICHE 1**

**SOCIETE / GROUPE / MAISON MERE / HOLDING :**

**SIGNATAIRE :**

**FONCTION :**

**NOMBRE DE STATIONS OBJET DE LA SOUMISSION :**

<b>PRIORITE</b>	<b>NOM EXISTANT DE LA STATION</b>	<b>NAMING PROPOSE</b>	<b>DUREE DEMANDEE (MINIMUM 6 ANS)</b>	<b>OFFRE DE PRIX GLOBAL</b>	<b>AVANTAGES ADDITIONNELS SOUHAITES</b>
1					
2					

**FICHE 2**

**OFFRE DE FINANCEMENT**

	<b>QUOTAS PROPOSE PAR CASA TRANSPORT</b>
<b>A la signature du contrat</b>	<b>Droits d'accès 800 000 DHS</b>
<b>Année 1</b>	
<b>Année 2</b>	
<b>etc</b>	
<b>A la fin de contrat</b>	<b>Frais de sortie Montant à budgétiser au moment T</b>

### **MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES :**

Conformément aux dispositions de l'article 18 paragraphe 3 du règlement des marchés de la société précitée, le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les candidats.

Après l'échéance de la 1ère année, un taux d'inflation annuel convenu sera appliqué au montant total du contrat

### **RESPONSABILITES DE CASA TRANSPORT**

Casa Transport s'engage à procéder au remplacement de tout le matériel contenant le nom de la station dans un délai de 3 mois, à partir de la date de signature du contrat et de réception du règlement du package d'entrée par le sponsor.

### **DEPOT DES OFFRES**

Conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement des marchés de la société Casa Transports, Le dossier doit parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à :

Monsieur le Directeur Général de la société Casablanca Transport en Site  
Aménagé SA

Bureau des marchés sis Crystal 2-BS, Immeuble n° 2, 9ème étage,  
Casablanca Marina – Bd des Almohades - 20 010 Casablanca

Ce pli doit comprendre :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- Le numéro de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt ;
- L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt.

### **CRITERES DE QUALIFICATION**

Pour l'étude des offres des candidats, une commission sera constituée et procédera à l'analyse des dossiers sur la base des critères suivants :

### **Critères généraux**

- Les noms « corporate » ou « institutionnels » : banque, assurance, opérateurs, groupes, domaniaux, offices, hôtellerie de luxe, industries, téléphonie, technologie, etc
- Les noms de produits
- Toute autre catégorie sera étudiée
- Toute marque représentant les secteurs tel que le tabac, l'alcool ou des produits ou services portant atteinte aux règlements, us et mœurs locales ou en vigueur ne seront pas prise en considération

### **Critères marketing**

- Critère d'innovation :
  - Proposition d'actions et de programmes d'activation du naming innovants
  - Proposition d'actions ou de programmes participants à la promotion du réseau et appuyant sa notoriété de service de qualité, moderne, technologique etc
  - Proposition d'actions et de programmes pouvant générer des recettes additives au réseau de tramway de Casablanca
- Critère de sens « proximité géographique » : la nom de la station choisie est située à proximité du sponsor etc
- Critère de désirabilité : Le positionnement de la marque de l'annonceur et ses engagements sociétaux RSE ou son programme de développement durable etc

## Critères financiers

L'offre financière et l'échelonnement de paiement du candidat seront appréciés selon la pondération suivante :

- 60% : Offre de prix proposée
- 40% : La durée du contrat souhaité

**Casa Transport SA se réserve le droit de rejeter une offre sans pour autant devoir émettre une justification d'aucune sorte. Toutes les propositions retenues par Casa Transport seront soumises à l'autorités publique pour validation.**

**Les offres retenues seront sujet à une phase de négociation et de contractualisation.**

## DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

## VISITE DU RESEAU ET DEMANDE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DES CANDIDTAS

A la demande de chaque candidat, il sera convenu une visite du réseau ou de la ligne d'intérêt du sponsor.

**Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les candidats doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du maître d'ouvrage sis à l'adresse indiquée dans l'avis de publicité d'appel à manifestation d'intérêt.**

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par Casa Transport à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande et au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance de remise des plis lorsque la demande est intervenue entre le dixième et le septième jours précédant la date d'ouverture des plis.

La réponse du maître d'ouvrage est communiquée, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par voie électronique, aux candidats ayant retiré le dossier d'appel à manifestation d'intérêt. Elle est aussi mise à la disposition des autres concurrents et communiqué aux membres de la commission d'analyse des offres.

## ANNEXE 1 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS DU LOT 1

### STATIONS

Les panneaux publicitaires de format sucette en station sont double face et ont un côté quai et côté rue, sauf les stations à quai centraux qui ne sont que côté quai.

Les lots 1 et 2 se répartissent les panneaux sucettes dans toutes les stations selon une équité de nombre et de lieux.

222 panneaux sucettes double faces sont ainsi listés pour le lot 1 comme suit :

station		Panneaux stations		Panneaux sucettes deux faces
		quai axial	quai central	
T1 176 x 120	sidi moumen terminus	8		LOT 1 4
	ennasim	8		4
	mohammed zefzaf	8		4

<b>CDM</b>	<b>9</b>		<b>4</b>
<b>hôpital sidi moumen</b>	<b>10</b>		<b>5</b>
<b>attacharouk</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>okba ibn nafi</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>forces auxiliaires</b>	<b>7</b>		<b>2</b>
<b>hay raja</b>	<b>8</b>		<b>4</b>
<b>ibn tachfine</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>hay mohammadi</b>		<b>3</b>	<b>1</b>
<b>achouhada</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>ali yaata</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>grande ceinure</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>anciens abattoirs</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>bahmad</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>casa voyageurs</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>place al yassir</b>	<b>5</b>		<b>2</b>
<b>la résistance</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>mohammed diouri</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>marché central</b>		<b>3</b>	<b>1</b>
<b>place des NU</b>	<b>5</b>		<b>2</b>
<b>place Md V</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>Hassan II</b>	<b>6</b>		<b>2</b>

	<b>Wafasalaf</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>faculté de médecines</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Abdelmiumen</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Bachkou</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Mekka</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Oasis</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Panoramique</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Tecknopark</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Zénith</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Gare Casa Sud</b>	<b>8</b>		<b>4</b>
T2 176 x 120	<b>Faculté terminus</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Derb Ghellef</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Riviera</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Ghandi</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Beauséjour</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Cité de l'air</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Sidi Abderrahman</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>hay Hassani</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Littoral</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>Ain Diab Plage</b>	<b>6</b>		<b>2</b>	
	<b>Casa Port Terminus</b>		<b>8</b>	<b>4</b>

T3172 x 108	Mohammed Smiha	4		2
	Place de la Victoire	4		2
	Mohammed Zerktoni	4		2
	Habous	4		2
	Garage Allal	4		2
	Derb Tolba	4		2
	Derb Chorfa	4		2
	Abou Chouaïb Doukali	4		2
	Afriquia	4		2
	Dar Attouzani	4		2
	Bd Mohammed VI		4	2
	6 novembre	4		2
	Abdessalam Ennaciri	4		2
	Jardin Alesco	4		2
	Hay Lalla Meriem	4		2
	Idriss El Allam	4		2
	Abdelkader Essahraoui	4		2
	44265	4		2
Hay Al Wahda Terminus	4		2	
Parc de la ligue arabe		3	1	

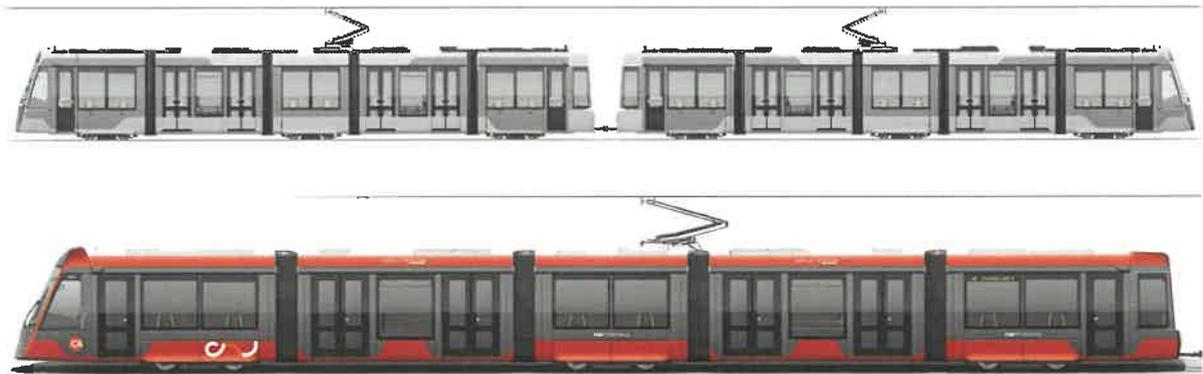
T4 172 x 108	Mers Sultan	4		2
	Jaber Ibn Hayane		4	2
	La Gironde	4		2
	Ifni	4		2
	Ain Borja	4		2
	Gare Oulad Ziane	4		2
	Hay Tissir	4		2
	Chtaiba	4		2
	Boulevard du Nil	4		2
	Hay Assalama	4		2
	Mohammed Bouziane	4		2
	Idriss El Harti	4		2
	Hay El Falah	4		2
	Faculté Ben Msik	4		2
	Mohammed Jaudar	4		2
	Moulay Rachid	4		2
Zone Industrielle	4		2	
Mohammed Erradi	4		2	
Bw1 111x1 65	Omar Al Khiam Terminus	2		1
	Sidi Maarouf	2		1
	Al Moustakbal	2		1

	<b>Casa nearshore</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Californe</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Azzouhour</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Taddart</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Hay chrifa</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oulad Hadou</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Inara</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>TAZA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Sefrou</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Qods</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>AMGALA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Jardin Sunday</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>LAHRIZI</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>AL JOULANE</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Stade TESSEMA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>SBATA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>SALMIA 2 Terminus</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
<b>Bw2 111x1 65</b>	<b>Oulmes Terminus</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Yacoub Al Mansour</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>CIL</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Aeropostale</b>	<b>2</b>		<b>1</b>

	<b>Les musées</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oued Oum Rabia</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oued Laou</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oued Beht</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Moulouya</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Haj Fateh</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Essafa</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Moulay Thami</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Abouab Oulfa</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>La rocade</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Al Arz</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Annakhil</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Assanaoubar</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Attine</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Azzaitoune</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Saphora</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>accacia</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Errahma Terminus</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>492</b>	<b>25</b>	<b>222</b>

## MATERIEL ROULANT TRAMWAY ET BUSWAY

Le matériel roulant des lignes de tramway de Casablanca est composé de deux générations de tramway CITADIS de la marque Alstom. Leur plancher bas intégral et leurs 12 portes latérales facilitent la circulation des passagers et l'accès pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les rame couplée, d'une longueur de 64 m, et peuvent accueillir jusqu'à 600 voyageurs dont plus de 105 places assises.



Modèle tramway de la flotte des lignes T3 & T4

Les véhicules de busway sont des modèles Mercedes articulés « Citaro L » à plancher bas intégral, longs de 21 mètres. Ils ont une capacité d'accueil de 196 passagers dont 58 places assises et plusieurs espaces pour personnes à mobilité réduite. Les busways sont conformes aux normes d'émission carbone et sont dotés de moteur thermique euro 6.



Les emplacements publicitaires à l'intérieur des véhicules varient en fonction des lignes. Ils sont principalement composés de 6 affichages au format A4 pour les lignes T1 et T2, de 2 affichages au format A3 pour les lignes T3 et T4 et de 8 écrans TFT à bord des véhicules des lignes T3, T4, Bw1 et Bw2 pour diffuser l'information voyageur.

L'accès aux écrans TFT à bord des véhicules du busway et des rames de tramway ne pourra se faire qu'à travers les équipes de l'opérateur. Des conditions seront ainsi convenues avec le candidat pour arrêter la périodicité, les délais et les formats des fichiers publicitaires à remettre à l'opérateur afin de permettre la diffusion de la publicité sans impacter ou cacher l'information voyageur.

**Au total dans la tranche ferme la flotte mise à disposition du lot 1 est composée de 6 tramways (lignes T3 et T4) et 6 busways (lignes Bw1 et Bw2).**

**La tranche conditionnelles est composée de 10 tramways (lignes T1, T2)**

LOT 1		
	TRAMWAY	BUSWAY
T1	6	
T2	4	
T3	3	
T4	3	
Bw1		3
Bw2		3
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>6</b>

## ANNEXE 2 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS DU LOT 2

### STATIONS

Les panneaux publicitaires de format sucette en station sont double face et ont un côté quai et côté rue, sauf les stations à quai centraux qui ne sont que côté quai.

Les lots 1 et 2 se répartissent les panneaux sucettes dans toutes les stations selon une équité de nombre et de lieux.

222 panneaux sucettes double faces sont ainsi listés pour le lot 2 comme suit :

station		Panneaux stations		Panneaux sucettes deux faces
		quai axial	quai central	
T1 176 x 120	sidi moumen terminus	8		4
	ennasim	8		4
	mohammed zefzaf	8		4

<b>CDM</b>	<b>9</b>		<b>4</b>
<b>hôpital sidi moumen</b>	<b>10</b>		<b>5</b>
<b>attacharouk</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>okba ibn nafi</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>forces auxiliaires</b>	<b>7</b>		<b>2</b>
<b>hay raja</b>	<b>8</b>		<b>4</b>
<b>ibn tachfine</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>hay mohammadi</b>		<b>3</b>	<b>1</b>
<b>achouhada</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>ali yaata</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>grande ceinure</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>anciens abattoirs</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>bahmad</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>casa voyageurs</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>place al yassir</b>	<b>5</b>		<b>2</b>
<b>la résistance</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>mohammed diouri</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>marché central</b>		<b>3</b>	<b>1</b>
<b>place des NU</b>	<b>5</b>		<b>2</b>
<b>place Md V</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>Hassan II</b>	<b>6</b>		<b>2</b>

	<b>Wafasalaf</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>faculté de médecines</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Abdelmiumen</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Bachkou</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Mekka</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Oasis</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Panoramique</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Tecknopark</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Zénith</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Gare Casa Sud</b>	<b>8</b>		<b>4</b>
	<b>Faculté terminus</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
T2 176 x 120	<b>Derb Ghellef</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Riviera</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Ghandi</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Beauséjour</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Cité de l'air</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Sidi Abderrahman</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>hay Hassani</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
	<b>Littoral</b>	<b>6</b>		<b>2</b>
<b>Ain Diab Plage</b>	<b>6</b>		<b>2</b>	
	<b>Casa Port Terminus</b>		<b>8</b>	<b>4</b>

T3172 x 108	Mohammed Smiha	4		2
	Place de la Victoire	4		2
	Mohammed Zerktouni	4		2
	Habous	4		2
	Garage Allal	4		2
	Derb Tolba	4		2
	Derb Chorfa	4		2
	Abou Chouaïb Doukali	4		2
	Afriquia	4		2
	Dar Attouzani	4		2
	Bd Mohammed VI		4	2
	6 novembre	4		2
	Abdessalam Ennaciri	4		2
	Jardin Alesco	4		2
	Hay Lalla Meriem	4		2
	Idriss El Allam	4		2
	Abdelkader Essahraoui	4		2
44265	4		2	
Hay Al Wahda Terminus	4		2	
	Parc de la ligue arabe		3	1

T4 172 x 108	Mers Sultan	4		2
	Jaber Ibn Hayane		4	2
	La Gironde	4		2
	Ifni	4		2
	Ain Borja	4		2
	Gare Oulad Ziane	4		2
	Hay Tissir	4		2
	Chtaiba	4		2
	Boulevard du Nil	4		2
	Hay Assalama	4		2
	Mohammed Bouziane	4		2
	Idriss El Harti	4		2
	Hay El Falah	4		2
	Faculté Ben Msik	4		2
	Mohammed Jaudar	4		2
Moulay Rachid	4		2	
Zone Industrielle	4		2	
Mohammed Erradi	4		2	
Bw1 111x16 5	Omar Al Khiam Terminus	2		1
	Sidi Maarouf	2		1
	Al Moustakbal	2		1

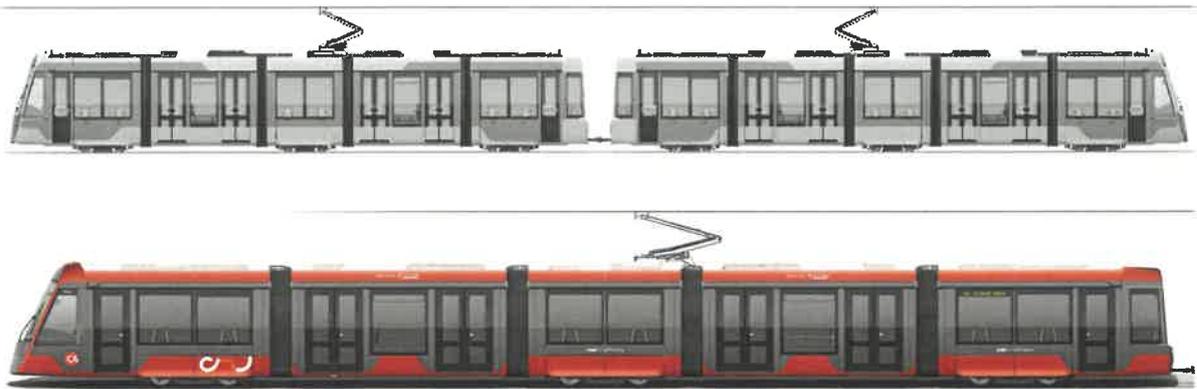
	<b>Casa nearshore</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Californe</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Azzouhour</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Taddart</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Hay chrifa</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oulad Hadou</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Inara</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>TAZA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Sefrou</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Qods</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>AMGALA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Jardin Sunday</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>LAHRIZI</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>AL JOULANE</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Stade TESSEMA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>SBATA</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>SALMIA 2 Terminus</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oulmes Terminus</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
<b>Bw2</b> <b>111x16</b> <b>5</b>	<b>Yacoub Al Mansour</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>CIL</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Aeropostale</b>	<b>2</b>		<b>1</b>

	<b>Les musées</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oued Oum Rabia</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oued Laou</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Oued Beht</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Moulouya</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Haj Fateh</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Essafa</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Moulay Thami</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Abouab Oulfa</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>La rocade</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Al Arz</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Annakhil</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Assanaoubar</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Attine</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Azzaitoune</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Saphora</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>accacia</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>Errahma Terminus</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>492</b>	<b>25</b>	<b>222</b>

## MATERIEL ROULANT TRAMWAY ET BUSWAY

Le matériel roulant des lignes de tramway de Casablanca est composé de deux générations de tramway CITADIS de la marque Alstom. Leur plancher bas intégral et leurs 12 portes latérales facilitent la circulation des passagers et l'accès pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les rame couplée, d'une longueur de 64 m, et peuvent accueillir jusqu'à 600 voyageurs dont plus de 105 places assises.



Modèle tramway de la flotte des lignes T3 & T4

Les véhicules de busway sont des modèles Mercedes articulés « Citaro L » à plancher bas intégral, longs de 21 mètres. Ils ont une capacité d'accueil de 196 passagers dont 58 places assises et plusieurs espaces pour personnes à mobilité réduite. Les busways sont conformes aux normes d'émission carbone et sont dotés de moteur thermique euro 6.



Les emplacements publicitaires à l'intérieur des véhicules varient en fonction des lignes. Ils sont principalement composés de 6 affichages au format A4 pour les lignes T1 et T2, de 2 affichages au format A3 pour les lignes T3 et T4 et de 8 écrans TFT à bord des véhicules des lignes T3, T4, Bw1 et Bw2 pour diffuser l'information voyageur.

L'accès aux écrans TFT à bord des véhicules du busway et des rames de tramway ne pourra se faire qu'à travers les équipes de l'opérateur. Des conditions seront ainsi convenues avec le candidat pour arrêter la périodicité, les délais et les formats des fichiers publicitaires à remettre à l'opérateur afin de permettre la diffusion de la publicité sans impacter ou cacher l'information voyageur.

**Au total dans la tranche ferme la flotte mise à disposition du lot 2 est composée de 6 tramways (lignes T3 et T4) et 6 busways (lignes Bw1 et Bw2).**

**La tranche conditionnelles est composée de 10 tramways (lignes T1, T2)**

LOT 1		
	TRAMWAY	BUSWAY
T1	6	
T2	4	
T3	3	
T4	3	
Bw1		3
Bw2		3
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>6</b>

